Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

## Office fédéral de l'énergie OFEN

Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

## Tableau 19: Centrales existantes des aménagements de pompage-turbinage mixte classées par bassins fluviaux

Etat au:1er janvier 2018

Puissance maximale disponible aux bornes des alternateurs Production moyenne annuelle escomptée (pompage-turbinage non compris)

Bassin fluvial	Nombre de centrales	Puissance (MW) (1MW = 1000kW)	Production escomptée (GWh) (1GWh = 1 Mio kWh)		
			Hiver	Eté	Année
Rhin Aar Reuss	2 1	400.30 55.00	195.00 13.30	193.70 26.00	388.70 39.30
Limmat Rhône	3 6	1'181.00 670.65	197.40 404.57	123.40 200.01	320.80 604.58
Tessin Adda Inn Adige	2 1	209.00 46.50	87.20 67.50	28.60 19.90	115.80 87.40
Total:	15	2'562.45	964.97	591.61	1'556.58

- Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.
- 2 centrale(s) de pompage pur et 1 centrale(s) en construction ne sont pas prise(s) en considération.
- Aménagements internationaux: seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.
- L'emplacement des 15 centrales est déterminant pour leur répartition selon les bassins fluviaux.

- Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.

Ittigen, le 23.4.2018 Page: 1 / 1